Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260521-DELIB2026_104-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/104 **Séance du 21 mai 2026** Feuillet *n°120*

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE**, Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, Jean-René BEASSE, M. Xavier COADIC, Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, M. Julien LEVERGNEUX, M. Jean-Marie GAZENGEL, Mme Catherine BRIAND, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN, M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Romain GAUTIER-FOUQUET, Mme Servane HUBERT.

Représentés : Mme Véronique BOSSARD-SANGUY (représentée par Mme Karine SECHE), Mme Pauline GUENERON (représentée par M. Paul SALARDAINE), M. Jean-Marc BERTIN, (représenté par M. Julien LEVERGNEUX), M. Sébastien HERTEL (représenté par M. Jean-Marie GAZENGEL).

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérôme DOLBOIS

7.5 Finances – Demande de subventions
Attribution d'une subvention à l'association de chasse des Ringlins

Monsieur Julien LEVERGNEUX informe le Conseil municipal de la demande de subvention transmise par l'association de chasse des Ringlins, dont la demande n'avait pu être l'intégrer à la délibération n°2026/042 par laquelle le Conseil municipal avait attribué les subventions aux associations pour l'année 2026.

Il précise indique que cette association participe aux campagnes de piégeage des ragondins et qu'à ce titre, outre la lutte contre la prolifération de l'espèce classée nuisible, elle permet de lutter contre la dégradation des berges des cours d'eau de la commune. Il propose de répondre favorablement à cette sollicitation, en attribuant une subvention de 150 €.

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé,

- **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer une subvention de 150 € à l'association de chasse des Ringlins.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

.« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 21 mai 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

Le secrétaire de séance,
Jérôme DOLBOIS

MAIRIE DE DOL-DE-BRET (ILLE-ET-VILAINE)